

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 123 293 598 DT et un résultat de la période de 2 108 064 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Septembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 75,16% de l'actif total au 30 Juin 2025, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 29/10/2025

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Selma LANGAR

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	92 670 301	107 363 447	100 718 773
Obligations et valeurs assimilées		92 670 301	104 453 402	100 718 773
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	2 910 045	0
Placements monétaires et disponibilités		30 594 346	8 863 121	18 183 574
Placements monétaires	5	28 290 862	8 209 001	17 175 103
Disponibilités		2 303 484	654 120	1 008 471
Créances d'exploitation	6	28 951	14 157	11 866
TOTAL ACTIF		123 293 598	116 240 725	118 914 213
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	133 488	239 667	131 629
Autres créditeurs divers	8	52 170	69 239	73 308
TOTAL PASSIF		185 658	308 907	204 936
ACTIF NET				
Capital	9	116 989 087	110 011 758	110 703 855
Sommes CAPITALISABLE				
Sommes CAPITALISABLE des exercices antérieurs		0	671	659
Sommes CAPITALISABLE de l'exercice en cours		6 118 854	5 919 406	8 004 763
ACTIF NET		123 107 940	115 931 818	118 709 276
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		123 293 598	116 240 725	118 914 213

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	1 671 096	5 108 102	1 925 073	5 966 055	7 768 394
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 671 096	5 108 102	1 930 192	5 883 435	7 685 774
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	(5 119)	82 619	82 619
Revenus des placements monétaires	11	622 599	1 581 283	203 984	479 829	928 241
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 293 694	6 689 384	2 129 057	6 445 884	8 696 635
Charges de gestion des placements	12	(128 017)	(370 560)	(119 396)	(361 033)	(484 404)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 165 678	6 318 824	2 009 661	6 084 851	8 212 231
Autres charges	13	(49 741)	(145 919)	(59 936)	(180 623)	(217 344)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 115 937	6 172 906	1 949 725	5 904 228	7 994 887
Régularisation du résultat d'exploitation		137 393	(54 052)	(115 711)	15 178	9 876
SOMMES CAPITALISABLE DE LA PERIODE		2 253 330	6 118 854	1 834 014	5 919 406	8 004 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(137 393)	54 052	115 711	(15 178)	(9 876)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(7 873)	2 199	32 017	51 685	(162 171)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	27 123	41 173	296 297
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 108 064	6 175 105	2 008 865	5 997 086	8 129 013

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 108 064	6 175 105	2 008 865	5 997 086	8 129 013
Résultat d'exploitation	2 115 937	6 172 906	1 949 725	5 904 228	7 994 887
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(7 873)	2 199	32 017	51 685	(162 171)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0	27 123	41 173	296 297
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	0	(1 797 228)	(1 797 228)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 169 034	(1 776 441)	(2 832 796)	(9 536 364)	(8 890 832)
Souscriptions					
- Capital	25 753 408	38 527 310	6 011 272	114 311 625	129 754 538
- Régularisation des sommes non capitalisables	1 898 877	2 840 284	3 659	86 993	103 964
- Régularisation des sommes capitalisables	1 118 970	1 335 403	268 420	4 338 646	5 313 498
Rachats					
- Capital	(21 067 571)	(40 131 720)	(8 726 846)	(117 697 627)	(132 489 665)
- Régularisation des sommes non capitalisables	(1 553 073)	(2 958 262)	(5 154)	(82 733)	(99 750)
- Régularisation des sommes capitalisables	(981 577)	(1 389 455)	(384 147)	(10 493 268)	(11 473 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 277 098	4 398 664	(823 931)	(5 336 506)	(2 559 047)
ACTIF NET					
En début de période	115 830 843	118 709 276	116 755 749	121 268 324	121 268 324
En fin de période	123 107 940	123 107 940	115 931 818	115 931 818	118 709 276
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 034 622	1 097 034	1 117 520	1 124 172	1 124 172
En fin de période	1 081 115	1 081 115	1 090 576	1 090 576	1 097 034
VALEUR LIQUIDATIVE	113,871	113,871	106,303	106,303	108,209
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,79%	7,00%	6,95%	6,83%	6,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia- Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à **92 670 301 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombr e de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			89 554 700	92 670 301	75,28%	3 115 601
	Obligations			83 176 300	85 953 973	69,82%	2 777 673
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	400 000	418 632	0,34%	18 632
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	3 000 000	3 142 777	2,55%	142 777
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 200 000	1 242 850	1,01%	42 850
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 800 000	1 863 668	1,51%	63 668
TN0007780075	ABC TUNISIE2020- 1_7A_22/06_B		10 000	400 000	410 183	0,33%	10 183
TN0007780075	ABC TUNISIE2020- 1_7A_22_06_B		20 000	800 000	820 366	0,67%	20 366
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	266 300	270 915	0,22%	4 615
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	1 100 000	1 186 915	0,96%	86 915
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	400 000	421 967	0,34%	21 967
TN0004700811	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 600 000	1 689 698	1,37%	89 698
TN0004700811	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 315 152	3,51%	315 152
TN0004700811	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 600 000	1 710 736	1,39%	110 736
TN0004700811	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 600 000	1 729 953	1,41%	129 953
TN0004700811	BIAT-S-2022- 1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 059 069	1,67%	59 069
TN0004700811	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 116 033	3,34%	116 033
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	500 000	500 898	0,41%	898
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	200 000	213 308	0,17%	13 308
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	125 000	128 478	0,10%	3 478
TN0004620142	BTK2024-1		5 000	500 000	529 176	0,43%	29 176
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	60 000	63 297	0,05%	3 297
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	1 000 000	1 074 810	0,87%	74 810
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	400 000	429 924	0,35%	29 924
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	600 000	633 186	0,51%	33 186
TN0007310568	HL2022-1_7A_25/03		30 000	2 400 000	2 497 946	2,03%	97 946
TN0007310568	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 248 992	4,26%	248 992
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	400 000	414 372	0,34%	14 372
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	300 000	316 512	0,26%	16 512
TN0002102143	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	400 000	429 040	0,35%	29 040

TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	400 000	414 813	0,34%	14 813
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	1 200 000	1 290 740	1,05%	90 740
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	600 000	605 847	0,49%	5 847
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	150 746	0,12%	746
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	150 746	0,12%	746
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 354 893	16,53%	354 893
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 251 248	11,58%	251 248
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	2 625 000	2 633 285	2,14%	8 285
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	6 125 000	6 262 898	5,09%	137 898
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	875 000	894 700	0,73%	19 700
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 065 207	0,87%	65 207
TN0008000622 TN0008000580 TN0008000606 TNNUS2JABSF6	Bons du trésor assimilables			6 378 400	6 716 328	5,46%	337 928
	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	512 049	0,42%	53 549
	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 359 075	1,10%	101 225
	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 840 181	2,31%	175 131
	BTA 9,4% AOÛT 2033		2 000	1 997 000	2 005 023	1,63%	8 023
	TOTAL			89 554 700	92 670 301	75,28%	3 115 601
	Pourcentage par rapport à l'actif					75,16%	

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2025, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le portefeuille comprend également des souches de BTA nouvellement émises, notamment la ligne « BTA Août 2033 » évaluées à leur valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines).

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2025, à **167 743 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à **28 290 862 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt			16 094 566	16 380 588	13,31%	286 022
TNGU5BRS8I57	CD_BTL_1500_9.99%_08/01/26_330J		1 399 329	1 469 799	1,19%	70 470
TN8LXJBXMYH5	CD_BTL_500_9.99%_23/01/26_350J		464 589	488 466	0,40%	23 877
TNC917LCSEN6	CD_BTL_1000_8.60%_08/10/25_100J		981 335	998 693	0,81%	17 359
TNYXAIE7W951	CD_BTE_1000_8.70%_04/11/25_140J		973 819	993 642	0,81%	19 823
TNLVV00LC9J3	CD_BNA_2000_24/12/25_90J		1 966 132	1 968 390	1,60%	2 258
TNM5EN7XP1O9	CD_BNA_3000_29/10/25_110J		2 937 156	2 984 003	2,42%	46 847
TNMJQ9HP3PD7	CD_BNA_4000_09/10/25_90J		3 931 115	3 993 877	3,24%	62 761
TNC9KNSTJQO2	CD_BNA_500_02/10/25_90J		491 629	499 907	0,41%	8 278
TNRD9MF3YNS1	CD_BH_1000_04/11/25_110J		979 864	993 776	0,81%	13 912
TNCNN78R3TA0	CD_BNA_500_19/11/25_140J		487 128	495 495	0,40%	8 367
TNWH0TACHBF5	CD_BTE_1500_20/10/25_61J		1 482 468	1 494 539	1,21%	12 071
Créances sur opérations de pensions livrées*			11 637 148	11 910 274	9,67%	273 126
TNGCLJS7FYQ7	PL_BTL_1000_9.30_05/12/25_330J	(1)	1 014 968	1 084 452	0,88%	69 483
TNUWXR58DVH5	PL_BTL_1200_8.49_06/02/26_294J	(2)	1 217 172	1 264 822	1,03%	47 650
TNUWXR58DVH5	PL_BTL_400_8.49_31/12/25_271J	(3)	404 284	421 446	0,34%	17 162
TN2781ZB9E10	PL_BTL_800_8.49_31/12/25_272J	(4)	803 669	837 974	0,68%	34 305
TNMCPLXLL1EE2	PL_BTL_700_8.10_07/11/25_120J	(5)	700 391	713 471	0,58%	13 080
TN0008000796	PL_ATJ_600_7.50_17/11/25_116J	(6)	600 177	608 805	0,49%	8 628
TN0008000796	PL_ATJ_600_7.50_24/10/25_92J	(7)	600 177	608 805	0,49%	8 628
TN0008000622	PL_BH_1000_7.85_26/12/25_114J	(8)	999 300	1 005 401	0,82%	6 101
TN0008000622	PL_BH_1500_8.00_03/11/25_109J	(9)	1 499 214	1 524 535	1,24%	25 320
TN0008000796	PL_BNA_1000_7.75_19/12/25_92J	(10)	999 474	1 002 271	0,81%	2 797
TN0HHORW0CG7	PL_BNA_1000_7.55_24/11/25_101J	(11)	999 441	1 009 292	0,82%	9 851
TNAPCAA3FQ18	PL_BNA_1100_7.75_31/10/25_121J	(12)	1 099 377	1 120 914	0,91%	21 537
TNAPCAA3FQ18	PL_BNA_700_7.75_28/11/25_115J	(13)	699 503	708 086	0,58%	8 583
Total			27 731 714	28 290 862	22,98%	559 148
Pourcentage par rapport à l'actif					22,95%	

1) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T4 CC TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 10 000 000 titres pour un montant de 1 014 968 dinars au profit de la BTL opérée en date du 09/01/2025 pour une durée de 330 jours avec un taux de 9,30%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 000 titres pour un montant de 1 217 172 dinars au profit de la BTL opérée en date du 18/04/2025 pour une durée de 294 jours avec un taux de 8,49%

3) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 000 titres pour un montant de 404 284 dinars au profit de la BTL opérée en date du 04/04/2025 pour une durée de 271 jours avec un taux de 8,49%.

4) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 8 000 titres pour un montant de 803 669 dinars au profit de la BTL opérée en date du 03/04/2025 pour une durée de 272 jours avec un taux de 8,49%.

5) Il est à noter que l'Emprunt National (EN 2023 T4 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 6 700 titres pour un montant de 700 391 dinars au profit de la BTL opérée en date du 10/07/2025 pour une durée de 120 jours avec un taux de 8,10%.

6) Il est à noter que la BTA (BTA 7,50% 01/2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 579 titres pour un montant de 600 177 dinars au profit de ATTIJARI banque opérée en date du 24/07/2025 pour une durée de 116 jours avec un taux de 7,50%.

7) Il est à noter que la BTA (BTA 7,50% 01/2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 579 titres pour un montant de 600 177 dinars au profit de ATTIJARI banque opérée en date du 24/07/2025 pour une durée de 92 jours avec un taux de 7,50%.

8) Il est à noter que la BTA (BTA 6,3% 03/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 980 titres pour un montant de 999 300 dinars au profit de la BH opérée en date du 03/09/2025 pour une durée de 114 jours avec un taux de 7,85%.

9) Il est à noter que la BTA (BTA 6,3% 03/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 487 titres pour un montant de 1 499 214 dinars au profit de la BH opérée en date du 17/07/2025 pour une durée de 109 jours avec un taux de 8,00%.

10) Il est à noter que la BTA (BTA 7,50% 01/2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 990 titres pour un montant de 999 474 dinars au profit de la BNA opérée en date du 18/09/2025 pour une durée de 92 jours avec un taux de 7,75%.

11) Il est à noter que la BTCT (BTCT 52 semaines 19/05/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 064 titres pour un montant de 999 941 dinars au profit de la BNA opérée en date du 15/08/2025 pour une durée de 101 jours avec un taux de 7,55%.

12) Il est à noter que la BTCT (BTCT 52 semaines 26/02/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 160 titres pour un montant de 1 099 377 dinars au profit de la BNA opérée en date du 02/07/2025 pour une durée de 121 jours avec un taux de 7,75%.

13) Il est à noter que la BTCT (BTCT 52 semaines 26/02/2026) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 732 titres pour un montant de 609 503 dinars au profit de la BNA opérée en date du 05/08/2025 pour une durée de 115 jours avec un taux de 7,75%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2025 une valeur comptable de **109 050 889 DT** soit **88,45 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	6 716 328	0	6 716 328	5,45%
AB	6 667 927 (1)	0	0	6 667 927	5,41%
ABC	1 230 549	0	0	1 230 549	1,00%
AIL	0	0	0	0	0,00%
ATB	270 915	0	0	270 915	0,22%
ATL	7 613 732	0	0	7 613 732	6,18%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
BH	3 440 688	0	993 776	4 434 465	3,60%
BIAT	6 175 102	0	0	6 175 102	5,01%
BNA	0	0	9 941 672	9 941 672	8,06%
BTE	714 206	0	2 488 181	3 202 387	2,60%
BTK	657 654	0	0	657 654	0,53%
BTL	0	0	2 956 958	2 956 958	2,40%
CIL	0	0	0	0	0,00%
ENDA	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0,00%
HL	4 699 163	0	0	4 699 163	3,81%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
ML	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0,00%
STB	5 248 992	0	0	5 248 992	4,26%
TSB	0	0	0	0	0,00%
TL	2 865 477	0	0	2 865 477	2,32%
UIB	907 338	0	0	907 338	0,74%
EMP NAT	45 462 231	0	0	45 462 231	36,87%
Total	85 953 973	6 716 328	16 380 588	109 050 889	88,45%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 30/09/2025 égale à **28 951 DT**, contre **14 157 DT** au 30/09/2024 et se détaille comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	27 303	14 157	11 866
Retenues à la source / B.T.A	1 648	0	0
Total	28 951	14 157	11 866

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à **133 488 DT**, contre **239 677 DT** au 30/09/2024 et se détaille comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Rémunération du dépositaire	8 237	8 258	11 030
Rémunération du distributeur	125 251	231 409	120 598
Total	133 488	239 667	131 629

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à **52 170 DT**, contre **69 239 DT** au 30/09/2024 et se détaille comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	14 360	7 109	12 909
Redevances du CMF	10 218	10 148	11 078
Rémunération du PDG	0	956	0
Rémunération du personnel	1 940	1 995	0
Loyer	2 727	1 531	1 909
Etat, taxes et versements assimilés	13 367	1 992	13 352
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	-1 175	5 052	6 444
Jetons de présence à payer	11 207	14 974	9 479
Dividendes à payer	4 475	21 652	21 270
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-4 948	-4 932	-3 133
Autres créditeurs (publicité)	0	8 763	0
Sommes à régler	0	0	0
Total	52 170	69 239	73 308

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2025, se détaillent ainsi :

	AU 30/09/2025
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	118 709 276
Nombre de titres	1 097 034
Nombre d'actionnaires	620
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	38 527 310
Nombre de titres émis	382 269
Nombre d'actionnaires nouveaux	55
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-40 131 720
Nombre de titres rachetés	-398 188
Nombre d'actionnaires sortants	-72
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 199
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-117 979
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	116 989 087
Nombre de titres	1 081 115
Nombre d'actionnaires	603

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2025 au 30/09/2025 à **5 108 102 DT** contre **5 966 055 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	1 593 507	4 911 103	1 869 497	5 696 101	7 423 685
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	77 589	196 998	60 695	187 334	262 090
<u>Revenus des titres OPCVM</u>					
- Dividendes	0	0	-5 119	82 619	82 619
TOTAL	1 671 096	5 108 102	1 925 073	5 966 055	7 768 394

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 30/09/2025 à **1 581 283 DT** contre **479 829 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	19 413	19 413
Intérêts des comptes à terme	0	0	192 954	408 165	841 902
Intérêts des certificats de dépôt	317 249	647 230	0	0	2 862
Intérêts des dépôts à vue	27 151	49 072	11 030	52 251	64 064
Revenus des opérations de prises en pension	278 199	884 981	0	0	0
TOTAL	622 599	1 581 283	203 984	479 829	928 241

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 30/09/2025 à **370 560 DT** contre **361 033 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du dépositaire	2 765	8 206	2 773	8 258	11 030
Rémunération du distributeur	125 251	362 354	116 623	352 775	473 374
TOTAL	128 017	370 560	119 396	361 033	484 404

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025 au 30/09/2025 à **145 919 DT** contre **180 623 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	4 499	13 351	9 200	27 400	33 200
Redevances du CMF	31 312	90 586	29 155	88 192	118 341
Rémunération du PDG	0	0	2 933	8 734	9 236
Rémunération du personnel	1 777	5 273	3 385	10 406	8 411
Etat, taxes et versements assimilés	4 411	13 096	5 615	13 380	19 250
Loyer	275	817	378	1 126	1 504
Contribution sociale de solidarité	0	640	860	1 260	3 131
Publications et frais divers	378	1 122	1 583	4 600	7 537
Jetons de présence	5 293	15 707	5 028	14 974	9 479
Maintenance logiciel BFI	1 795	5 326	1 800	5 360	7 160
Divers publicité (compagne)	0	0	0	5 096	0
Autres services extérieurs	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	96	96
TOTAL	49 741	145 919	59 936	180 623	217 344

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.